



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2023/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération E3 N°23-051
3-5 Autres actes de gestion du domaine public - Tarifs

AN 2023
23-051

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à M. Mario MANCUSO
M. Ali HADIK, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

19/06/2023

**OBJET : TARIFS PUBLICS 2023 - SUPPRESSIONS ET MODIFICATIONS DE TARIFS
DE LA MAISON DES ARTS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE AU 01/09/2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du maire n°23-009 du 31 mai 2023 portant évolution des tarifs des services publics municipaux au 1^{er} septembre 2023 selon l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages (hors tabac),

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20230628-DEL23_051-D

Vu l'arrêté municipal n°23/117 du 27 juin 2023 portant délégation totale des fonctions du maire, à titre temporaire, à un adjoint dans l'ordre des nominations pour la période du 1^{er} au 9 juillet 2023 inclus,

Considérant que l'enseignement du théâtre ne figure plus dans les disciplines proposées par la Maison des Arts depuis la rentrée scolaire 2022/2023,

Considérant qu'il n'y a aucun élève inscrit depuis septembre 2022 dans cette pratique et qu'il n'a pas été envisagé à ce jour une réouverture de classe pour la prochaine rentrée scolaire,

Considérant que dans un souhait de clarification des éléments de communication sur les tarifs à l'attention des usagers, des précisions sur le paiement des cotisations sont à apporter sur la période et les mois de facturation,

Considérant que la bibliothèque ne possède plus de fond documentaire sur CD, cet usage étant devenu obsolète,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Équipements culturels et Conseil municipal Enfants du 23 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès CHEVALIER, Conseiller municipal délégué aux Équipements culturels et au Conseil municipal d'enfants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE pour la Maison des Arts** la suppression du tarif Théâtre de sa grille tarifaire et les modifications suivantes :

“Toute année commencée est entièrement due à partir du 1^{er} novembre de l'année scolaire : En cas de démission, notifiée par écrit à l'administration avant le 30 Octobre, les droits d'inscriptions restent dus et sont non remboursables. La cotisation est calculée au prorata du nombre de semaines de cours pris avant la démission. Une facilité de paiement au trimestre est proposée aux familles.

Le paiement se fait en trois fois (novembre, janvier et mai) ou en intégralité au début de l'année scolaire sur demande.” ;

et pour la Bibliothèque, la suppression de l'abonnement CD de sa grille tarifaire,

- **ARTICLE 2 : DIT** que ces modifications interviendront au 1^{er} septembre 2023.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance,

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

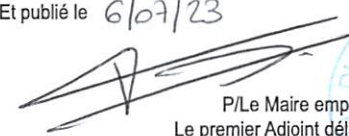
P/Le Maire empêché,
Le premier Adjoint délégué,
Virginie MEUNIER



AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 6/07/23

Et publié le 6/07/23



P/Le Maire empêché,
Le premier Adjoint délégué,
Virginie MEUNIER

